COMITE DEPARTEMENTAL DU DAUPHINE F.S.C.F.

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL PUPILLES – ADULTES PAR EQUIPES

Le 15 mars 2015 à VOIRON

Gymnase municipal Pierre de Coubertin – 6 rue Georges Sand - 38500 Voiron - 04 76 65 67 31

HORAIRES

Adultes 8h échauffement 8h45 compétition

Pupilles : tous les pupilles sont convoqués à 13h15

1 tour : 13 h 30 échauffement 2 tour : 14 h 00 compétition 2 tour : 16 h échauffement 16 h 30 compétition

DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES ADULTES

Equipes de 3 à 6 gymnastes (si plusieurs équipes : liberté est laissée au club de partager ses effectifs comme il le souhaite). Gymnastes nés en 1999 et antérieurement.

2 catégories :

- libres : 6 éléments selon programme Fédéral 2015 page R-23 article 3605 (coupe Nationale Inter club, 1^{ère} division)
- imposés : panachage libre du 1^{er} au 5^{ème} degré, avec application des majorations (programme Fédéral 2015 art. 114 page IMP-03)

2 classements:

- Catégorie « libres » : total des 3 meilleures notes par agrès
- Catégorie « imposés » : total des 3 meilleures notes par agrès après application des majorations (programme Fédéral 2015 art. 114 page IMP-03)

Pas de classement individuel.

Compétition accessible aux clubs ayant un nombre d'adultes inférieur à 3.

Possibilité d'associer 2 clubs n'ayant pas le nombre minimum requis de gymnastes (avec accord préalable à demander au directeur technique du concours au moment des engagements)

Le palmarès adultes est donné environ 40 minutes après la fin de la compétition adultes.

DEPARTEMENTAL PAR EQUIPES PUPILLES

Equipes de 3 à 6 gymnastes (si plusieurs équipes : liberté est laissée au club de partager ses effectifs comme il le souhaite). Gymnastes nés de 2000 à 2005 inclus.

2 catégories :

- Catégorie « 1^{er} et 2^{ème} degrés » :
 - 1^{er} degré : réalisation du 1^{er} degré sur les 4 appareils sans panachage, avec majoration
 - 2^{ème} degré : réalisation du 2^{ème} degré sur les 4 appareils sans panachage, avec majoration
- Catégorie « poussins-benjamins-minimes » :
 - Poussins : gymnastes nés en 2005 et 2004
 - Benjamins : gymnastes nés en 2003 et 2002
 - Minimes : gymnastes nés en 2001 et 2000

Les <u>poussins</u>, <u>benjamins</u> et <u>minimes</u>, réalisant au moins le 3^{ème} degré pupille sur un appareil, se présentent aux 6 agrès et peuvent changer de degré en changeant d'agrès. *Il leur est toutefois impossible de réaliser le 1^{er} degré*.

- Le barème des majorations pupilles est appliqué (programme Fédéral 2015 - art. 114 - page IMP-03)

Rappel : pour les arçons et les anneaux : le 3^{ème} degré pupille correspond au 1^{er} degré adulte, le 4^{ème} degré pupille au 2^{ème} degré adulte, le 5^{ème} degré pupille au programme du championnat Fédéral minime 2.

2 classements:

- Catégorie « 1^{er} et 2^{ème} degrés » : total des 3 meilleures notes par agrès après application des majorations (programme Fédéral 2015 art. 114 page IMP-03)
- Catégorie « poussins-benjamins-minimes » : total des 3 meilleures notes par agrès application des majorations (programme Fédéral 2015 art. 114 page IMP-03)

Pas de classement individuel.

Compétition accessible aux clubs ayant un nombre de pupilles inférieur à 3.

Possibilité d'associer 2 clubs n'ayant pas le nombre minimum requis de gymnastes (avec accord préalable à demander au directeur technique du concours <u>au moment des engagements</u>)

Le palmarès pupilles est donné environ 40 minutes après la fin de la compétition pupilles.

DROITS D'ENGAGEMENT: 3.50 € par gymnaste. A régler lors des engagements.

Attention : un gymnaste (pupille ou adulte) ne pouvant pas présenter de licence complète le jour de la compétition ne pourra pas concourir.

Chaque association est tenue de vérifier les totaux de ses gyms à l'issue de chaque horaire de compétition (dans un délai maximum de 20 minutes).

Le palmarès n'est pas distribué sous forme papier à l'issu de la compétition mais une version informatique est envoyée par mail le soir-même.